



## CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/5/10  
23 octobre 1999

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS  
SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES  
Cinquième réunion  
Montréal, 31 janvier - 4 février 2000  
Point 4.1.2 de l'ordre du jour provisoire\*

DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AGRICOLE: ÉVALUATION DES ACTIVITÉS EN COURS ET PRIORITÉS  
POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL

### Note du Secrétaire exécutif

#### SOMMAIRE

La présente note a été préparée par le Secrétaire exécutif en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), afin d'aider l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) à élaborer des avis et des recommandations pour la cinquième réunion de la Conférence des Parties à propos de la poursuite du programme de travail sur la diversité biologique agricole. La note s'inspire des principales conclusions de l'évaluation des activités en cours et des instruments pertinents (UNEP/CBD/SBSTTA/5/INF/10) menée conjointement par le Secrétariat de la Convention et par la FAO en réponse à la demande de la Conférence des Parties au paragraphe 2 de sa décision III/11.

L'expression «diversité biologique agricole» désigne de façon générale tous les éléments constitutifs de la diversité biologique qui relèvent de l'alimentation et de l'agriculture. Elle recouvre, au niveau génétique, à celui des espèces et des microsystemes, la variété et la variabilité des animaux, des plantes et des micro-organismes nécessaires au maintien de fonctions clés de l'écosystème agricole, de ses structures et de ses processus permettant la production des aliments et la sécurité alimentaire.

Quatre éléments d'un programme de travail sont soumis à la considération du SBSTTA. Ils appliquent l'approche fondée sur des écosystèmes, et font ressortir les fonctions écologiques de la diversité biologique en agriculture. Ces quatre éléments sont censés se renforcer l'un l'autre et être mis en œuvre en parallèle. Il faudra établir une priorité entre les activités relevant de chaque élément du programme, comme l'indiquent les sections sur les moyens et les ressources et sur l'échéancier. Voici leurs objectifs opérationnels:

\* UNEP/CBD/SBSTTA/5/1.

(a) Élément 1: Fournir une analyse complète de l'état et de l'évolution de la diversité biologique agricole, afin d'identifier les domaines exigeant l'attention prioritaire des Parties et l'élaboration de politiques, de plans et de programmes appropriés, grâce à un programme coordonné d'évaluations en cours ou planifiées des différents éléments constitutifs de la diversité biologique agricole, et au développement des méthodes et des outils nécessaires;

(b) Élément 2: Identifier les pratiques de gestion, les technologies et les politiques susceptibles de promouvoir les retombées positives de l'agriculture sur la diversité biologique, d'en atténuer les effets négatifs, de favoriser la productivité et la capacité de subsistance, en accroissant les connaissances, la compréhension et l'information sur les produits et services fournis par les différents niveaux et les diverses fonctions de la diversité biologique agricole;

(c) Élément 3: Renforcer chez les agriculteurs, dans les communautés agricoles et chez les autres intervenants, la capacité de gérer la diversité biologique agricole de manière à accroître leurs avantages, ainsi qu'à promouvoir la prise de conscience et une action responsable chez les organisations de producteurs et dans les entreprises agricoles;

(d) Élément 4: Appuyer l'élaboration de plans nationaux et de stratégies de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique agricole, et promouvoir leur intégration à des plans d'action et à des programmes sectoriels et intersectoriels.

Les éléments proposés pour ce programme de travail l'ont été en gardant à l'esprit le besoin: d'appuyer l'élaboration et l'intégration de stratégies, de programmes et de plans d'action nationaux; de tabler sur les plans d'action, les programmes, les stratégies et les autres accords internationaux existants; de l'harmoniser avec les autres domaines de la Convention; et de favoriser la synergie et la coordination, en évitant tout dédoublement entre les programmes pertinents des organisations internationales dans le respect de leurs mandats.

#### RECOMMANDATIONS PROPOSÉES

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques est invité à recommander que la Conférence des Parties:

1. Approuve les éléments du programme, ajoutés en annexe à sa décision;\*
2. Invite instamment les Parties, les pays, les organisations internationales et régionales, les organismes de la société civile et d'autres instances compétentes de promouvoir et, le cas échéant, de mettre en œuvre le programme de travail;
3. Fasse appel au Fonds pour l'environnement mondial afin qu'il accorde un soutien financier, conformément à l'Article 21 de la Convention, aux activités et au travail de formation nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail;

---

\* Sur la base de la section III de la présente note.

4. Demande au Secrétaire exécutif d'inviter l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à continuer de travailler avec les autres organismes compétents pour appuyer la mise en œuvre du programme de travail.

## TABLE DES MATIÈRES\*

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
SOMMAIRE ANALYTIQUE.....		1
RECOMMANDATIONS PROPOSÉES.....		2
I. INTRODUCTION.....	1-5	5
II. PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION.....	6-22	6
A. Portée de la diversité biologique agricole.....	6-9	6
B. Ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.....	10-13	9
C. Éléments constitutifs de la diversité biologique agricole offrant des services écologiques.....	14-19	10
D. Coordination de la planification et du développement de stratégies nationales pour la diversité biologique agricole.....	20-22	11
III. POURSUITE DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AGRICOLE.....	23-28	12
A. Objectifs d'ensemble, approche et principes directeurs.....	23-27	12
B. Éléments proposés pour le programme de travail...	28	13

---

\* L'évaluation des activités permanentes et des instruments sur la diversité biologique agricole est contenue dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/5/INF/10.

## I. INTRODUCTION

1. À sa troisième réunion, tenue à Buenos Aires en 1996, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a institué, par sa décision III/11, un programme pluriannuel d'activités sur la diversité biologique agricole et a demandé au Secrétaire exécutif d'inviter l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en étroite collaboration avec d'autres organisations intéressées, à identifier et à évaluer les activités en cours et les instruments pertinents. Les conclusions de cette évaluation seraient présentées à la Conférence des Parties par l'entremise de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA). À sa quatrième réunion, tenue à Bratislava en 1998, la Conférence des parties, par sa décision IV/6, a demandé au SBSTTA d'élaborer et de lui soumettre, à sa cinquième réunion, des avis et des recommandations sur la poursuite de l'établissement du programme de travail sur la diversité biologique agricole.

2. L'évaluation des activités en cours et des instruments existants portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole a été réalisée à partir des éléments-ci-après:

(a) Rapports nationaux soumis par les pays au Secrétariat de la Convention ainsi que rapports nationaux sur la mise en application des stratégies et des plans d'action approuvés;

(b) Sondage d'organisations internationales, qui étaient invitées à soumettre des renseignements sur leurs activités, notamment des études de cas, en plus des rapports périodiques présentées à la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO (CGRFA);

(c) Ateliers comme l'Atelier international sur la conservation et l'utilisation durable en agriculture des pollinisateurs, et spécialement des abeilles, tenu à Sao Paulo, Brésil, en octobre 1998, et l'Atelier sur la préservation de la diversité biologique agricole et les fonctions des agrosystèmes, tenu à Rome en décembre 1998;

(d) Recherche et de mise à jour grâce à l'Internet et à une revue de la documentation scientifique. 1/

3. Un exemplaire du rapport complet de l'évaluation est présenté comme note d'information à la cinquième réunion du SBSTTA (UNEP/CBD/SBSTTA/5/INF/10).

4. La présente note a été préparée par le Secrétaire exécutif en collaboration avec la FAO pour faciliter la tâche du SBSTTA qui doit soumettre à la Conférence des Parties des avis et des recommandations sur la poursuite de l'élaboration du programme de travail, suite à la demande de la Conférence des Parties dans sa décision IV/6. La note résume brièvement les principales conclusions de l'évaluation et, sur la base de ces conclusions, identifie des propositions d'éléments pour continuer l'élaboration du programme de travail.

5. Les premières versions du présent document et le rapport sur l'évaluation elle-même ont été révisés en septembre 1999 par un groupe de liaison formé d'experts rattachés à des organisations internationales engagées dans les

---

1/ Y compris une étude de la FAO sur la diversité biologique agricole, préparée pour la Conférence Pays-Bas/FAO sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture et de la terre (Maastricht, septembre 1999).

domaines pertinents 2/ ainsi que par un groupe d'experts à représentation régionale équilibrée, provenant de la liste d'experts, puis ces textes ont été remaniés à la lumière des commentaires reçus.

## II. PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

### A. Portée de la diversité biologique agricole

6. L'expression diversité biologique agricole désigne de façon générale tous les éléments constitutifs de la diversité biologique qui relèvent de l'alimentation et de l'agriculture. Comme l'a souligné l'Atelier sur la préservation de la diversité biologique agricole et des fonctions de l'écosystème agricole, le terme recouvre, au niveau génétique, à celui des espèces et des micro-systèmes, la variété et la variabilité des animaux, des plantes et des micro-organismes nécessaires au maintien des fonctions clés de l'écosystème agricole, de ses structures et de ses processus permettant la production des aliments et la sécurité alimentaire.

7. La conférence des Parties a reconnu «la nature particulière de la diversité biologique agricole, ses caractéristiques, et les problèmes exigeant des solutions distinctives». 3/ Les caractères distinctifs comprennent les points suivants:

(a) La diversité biologique agricole est essentielle pour répondre aux besoins alimentaires fondamentaux des humains et assurer leur subsistance;

(b) La diversité biologique agricole est gérée activement par les agriculteurs; plusieurs éléments constitutifs de la diversité biologique agricole ne pourraient survivre sans cette intervention humaine; le savoir et la culture autochtones font partie intégrante de la gestion de la diversité biologique agricole;

(c) Il y a une grande interdépendance entre pays à l'égard des ressources génétiques pour l'agriculture et l'alimentation, surtout parce que plusieurs importants systèmes agricoles dépendent de cultures et d'espèces animales introduites de l'extérieur;

(d) Pour les cultures et les animaux domestiques, la diversité à l'intérieur des espèces est au moins aussi importante que la diversité entre les espèces, et elle a été largement accrue par l'agriculture;

(e) A cause de l'importance de l'intervention humaine dans la gestion de la diversité biologique agricole, sa conservation dans des systèmes de

---

2/ FAO, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI) (au nom du Programme systématique sur les ressources phytogénétiques (SGRP) des centres de recherche du Groupe consultatif sur la recherche internationale en agriculture (CGIAR)), Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), Institut mondial des ressources (WRI), Programme sur la biologie et la fertilité des sols tropicaux (TSBF), Institut international de recherche sur le bétail (ILRI), Centre international de physiologie et d'écologie des insectes (ICIPE), Fondation internationale pour le progrès rural (RAFI).

3/ Voir la décision II/15 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

production est intrinsèquement liée à l'utilisation durable; la préservation au moyen de zones protégées est moins importante; 4/

(f) Néanmoins, dans les systèmes agricoles de type industriel, la diversité biologique est largement conservée ex situ dans des banques de gènes ou des produits pour l'élevage et non pas à la ferme.

8. Pour les fins de l'évaluation, on a recensé les dimensions suivantes de la diversité biologique agricole: 5/

(a) Les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (espèces, races et variétés, les espèces sauvages apparentées, les aliments sauvages récoltés), incluant:

- (i) Les ressources génétiques végétales, y compris les espèces des prés et des prairies et les ressources génétiques forestières;
- (ii) Les ressources génétiques animales, y compris les ressources génétiques ichtyologiques; 6/
- (iii) Les ressources génétiques microbiennes (y compris les bactéries rhizobiales, les espèces fongiques comme la levure, les champignons, etc.); 7/

Ce sont là les unités de production principales en agriculture. Les espèces cultivées, y compris les espèces domestiquées, appartiennent essentiellement à la catégorie de la «diversité biologique agricole planifiée». Les plantes et

---

4/ Les zones protégées ont néanmoins un rôle à jouer dans la conservation de diversité biologique qui intéresse l'alimentation et l'agriculture, notamment quand il s'agit des espèces sauvages apparentées aux cultures, à l'extérieur des zones de production.

5/ Elles correspondent en gros aux trois dimensions identifiées lors de l'Atelier sur la préservation de la diversité biologique agricole et des fonctions des agrosystèmes:

(a) Production durable d'aliments et d'autres produits agricoles en soulignant à la fois le renforcement de la durabilité des systèmes de production à tous les niveaux d'intensité et l'amélioration de la conservation, de l'utilisation durable et de l'amélioration de la diversité de toutes les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en particulier des ressources génétiques végétales et animales, dans tous les types de systèmes de production;

(b) Appui biologique ou vital à la production en soulignant la conservation, l'utilisation durable et l'amélioration des ressources biologiques qui soutiennent les systèmes de production durables, en particulier les biotes du sol, les pollinisateurs et les prédateurs;

(c) Services écologiques et sociaux fournis par les écosystèmes, tels que protection du paysage et de la faune, protection et santé des sols (fertilité, structure et fonction), cycle de l'eau et qualité de l'eau, qualité de l'air, séquestration du carbone, etc.

6/ Plusieurs aspects des ressources génétiques ichtyologiques peuvent aussi être étudiés dans le cadre des programmes du travail sur les eaux intérieures ou sur la diversité biologique marine et côtière. Aux fins de la présente note, l'accent est mis sur l'aquaculture et la mariculture, en incluant la production de poissons qui fait partie intégrante des systèmes agricoles.

7/ La contribution la plus importante des micro-organismes tient sans doute aux services qu'ils rendent au cycle des nutriments.

les animaux sauvages gérés peuvent aussi trouver ici leur place. 8/ La diversité est aussi importante sur le plan de l'espèce qu'au niveau génétique. Celui-ci permet l'évolution et l'amélioration délibérée par l'élevage. 9/ Les nouvelles biotechnologies permettent d'étendre l'utilisation des ressources génétiques;

(b) Les éléments constitutifs de la diversité biologique agricole qui assurent des services écologiques. Ils se retrouvent surtout sous la rubrique «diversité biologique agricole associée» et comprennent:

(i) La «diversité biologique fonctionnelle» dans les systèmes de production agricole eux-mêmes, assurée par une grande diversité d'organismes qui contribuent entre autres: 10/

(a) au cycle des nutriments, comprenant la décomposition de la matière organique et l'entretien de la fertilité du sol (notamment les bactéries et autres micro-organismes de l'humus, les vers de terre et les termites, et la microflore associée; ainsi que les symbiotes des récoltes et des animaux de la ferme);

(b) à la régulation des parasites et des maladies (notamment des insectes et autres arthropodes en tant qu'ennemis naturels des herbivores; la diversité génétique des cultures peut aussi contribuer à contrôler les maladies des plantes);

(c) à la pollinisation (notamment les abeilles et autres insectes, ainsi que certains oiseaux, les chauves-souris et d'autres espèces);

(ii) La diversité biologique qui rend des services biologiques à une plus grande échelle. Il s'agit de services importants rendus à l'agriculture au niveau du paysage ou de l'exploitation agricole: captage et infiltration de l'eau; recyclage de l'eau entre le sol et l'atmosphère; préservation de la qualité de l'eau, régulation du ruissellement; conservation et gestion du sol et de l'eau; régulation du climat local; séquestration du carbone; et entretien de la faune et des habitats locaux;

(c) Les facteurs abiotiques, qui ont un impact déterminant sur ces aspects de la diversité biologique agricole et qui, conformément à la décision III/11, ont aussi été abordés dans l'évaluation;

---

8/ Plusieurs espèces et populations considérées comme sauvages ont été gérées par certains peuples, quoique de manière moins intensive que les espèces cultivées et domestiquées, et jouent un rôle très important dans la sécurité de l'alimentation et de la subsistance.

9/ L'interaction entre l'environnement, les ressources génétiques et les pratiques de gestion qui se réalise in situ à l'intérieur des agrosystèmes assure le maintien d'un portefeuille dynamique de diversité biologique agricole. Au niveau local, cela donne un matériel génétique (races terrestres ou types d'élevage) adapté aux variations environnementales locales biotiques ou abiotiques et au contexte socioéconomique du système de production, tout en restant capable de s'adapter à l'évolution des conditions. A ceci s'ajoutent les programmes formels de croisement des cultures et des animaux, sans exclure le recours aux nouvelles biotechnologies, qui s'appuient largement sur des ressources génétiques conservées ex situ.

10/ Les agrosystèmes varient dans la mesure où cet appui biologique à la production est remplacé par des intrants externes: dans les systèmes agricoles de type industriel, ils ont été remplacés à divers degrés par les engrais inorganiques et par les pesticides et herbicides chimiques.



(d) Les dimensions socio-économiques et culturelles, qui ont également été prises en considération, en tant que problèmes tangentiels, puisque la diversité biologique agricole est largement influencée par les activités humaines et les pratiques de gestion. Elles incluent:

- (i) Le savoir local et traditionnel en matière de diversité biologique agricole, les facteurs culturels et les processus de participation; et
- (ii) L'environnement socio-économique, y compris les pratiques de commerce et de mise en marché, et les droits de propriété.

9. L'évaluation souligne la valeur des produits et services que fournit la diversité biologique agricole pour la sécurité de l'alimentation et de la subsistance.

#### B. Ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

10. Même si l'expression «diversité biologique agricole» n'a commencé de se répandre qu'assez récemment, l'évaluation montre que le travail sur certains éléments constitutifs de la diversité biologique agricole est bien établi, surtout dans les divers secteurs relevant de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et où plusieurs des ententes institutionnelles nécessaires à la promotion de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques des cultures, des forêts, des animaux d'élevage et des poissons sont, soit déjà en place, soit à l'étape de la planification. Il s'agit:

(a) d'ententes internationales (comme le Code de conduite sur les pêches responsables et le Projet international sur les ressources phytogénétiques 11/);

(b) d'évaluations et de systèmes d'information mondiaux pilotés par les pays (comme les rapports périodiques sur l'État du monde des ressources génétiques végétales, le projet de rapport correspondant sur les ressources génétiques animales et le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS));

(c) des plans d'action approuvés mondialement (comme le Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture) qui offrent un cadre aux activités et aux plans nationaux;

(d) d'un forum mondial intergouvernemental réunissant 160 pays membres et avec la participation de tous les groupes d'intervenants (la Commission de la FAO sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CGRFA)). 12/

---

11/ Le Projet international est présentement en révision, afin de s'aligner sur la Convention.

12/ Le mandat de la CGRFA, élargi par la Conférence de la FAO en 1995, comprend "sujet à l'approbation des instances dirigeantes de la FAO, au besoin, le fait de répondre aux demandes de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique dans des domaines spécifiques touchant des ressources génétiques importantes pour l'alimentation et l'agriculture, incluant la communication d'information et la fourniture de services à la Conférence des Parties et à ses organes subsidiaires (...)". La CGRFA dispose de groupes de travail techniques intergouvernementaux subsidiaires sur les ressources génétiques végétales et animales.

11. Néanmoins, des processus permanents d'évaluation et de priorisation indiquent qu'il reste encore beaucoup à faire même dans ces domaines. Les stratégies et les plans d'action approuvés et adoptés par les pays, ou qui sont encore en chantier pour chacun des sous-secteurs (cultures, forêts, élevage, pêches) indiquent des besoins prioritaires en matière de recherche, de renforcement de capacités, de sensibilisation du public, ainsi que d'élaboration de politiques et de législation. La mise en œuvre de ces stratégies et de ces plans d'action représente un défi considérable qui exige des ressources financières adéquates et une consolidation institutionnelle appropriée à tous les niveaux: local, national et international. On constate en particulier des insuffisances en ce qui concerne la diversité du sous-sol et les espèces sauvages sous-utilisées pour l'alimentation et l'agriculture.

12. Les questions multisectorielles qui ressortent des plans et des processus touchant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture comprennent la nécessité d'encourager la participation de multiples intervenants et d'assurer une planification et une coordination adéquates. Des programmes nationaux à base élargie sont essentiels à cet égard.

13. Dans plusieurs sous-secteurs, on remarque des lacunes dans l'établissement d'indicateurs de la diversité biologique agricole et de son appauvrissement. <sup>13/</sup> Il convient aussi de définir les environnements de production de manière à faciliter la comparaison entre les sous-secteurs et à permettre d'envisager le recours aux ressources génétiques dans les systèmes de production sur une base plus holistique ou intégrée, en tenant compte des liens entre les éléments constitutifs de la diversité biologique agricole.

C. Éléments constitutifs de la diversité biologique agricole qui assurent des services écologiques

14. Des travaux à long terme ont été réalisés dans de nombreux domaines de l'agriculture qui pourraient être considérés comme contribuant à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique agricole, mais dont le mérite vient seulement d'être reconnu explicitement. La gestion intégrée des parasites, par exemple, suppose de la part des agriculteurs la gestion sur le terrain des insectes utiles ou nuisibles et d'autres éléments constitutifs de la diversité biologique agricole. La polyculture des poissons d'eau douce améliore l'utilisation des nutriments et réduit les besoins en intrants. Certaines pratiques de gestion des sols, comme le labourage minimal, visent à améliorer la structure et la fonction du sol, en misant largement sur l'accroissement de la diversité biologique du sol.

15. Ces trois domaines à eux seuls sont la source de plusieurs études de cas qui démontrent la valeur des services fonctionnels rendus par la diversité biologique agricole à la production agricole. Il n'existe cependant pas d'évaluations exhaustives de ces fonctions écologiques et des services rendus aux écosystèmes, et aucun mécanisme particulier d'établissement de politiques et de programmes appropriés n'a été mis sur pied. Par contre, des progrès importants ont été accomplis dans la mise en œuvre au niveau pratique, et certaines méthodologies établies pour l'éducation et le renforcement de capacités peuvent être appliquées à la gestion d'autres éléments constitutifs de la diversité biologique agricole.

---

<sup>13/</sup> A sa cinquième réunion, le SBSTTA se penchera sur l'établissement d'indicateurs de la diversité biologique en se fondant sur une note du Secrétaire exécutif sur ce sujet (UNEP/CBD/SBSTTA/5/12).

16. De même, beaucoup de travail a été réalisé sur les systèmes d'exploitation agricole, tels que l'agroforesterie intégrée, ou la jonction de l'aquaculture et de l'agriculture, mais il est rare que ces projets aient été intégrés à d'autres niveaux de la diversité biologique agricole.

17. Les pratiques agricoles ont souvent des retombées sur des habitats qui se trouvent à l'extérieur des aires de production, du fait par exemple de l'abstraction de l'eau et du ruissellement ou de la filtration des excédents d'engrais et de pesticides. En outre, l'expansion des terres cultivées vient empiéter sur ces zones <sup>14/</sup>. La diversité biologique de ces habitats a souvent un impact direct sur l'alimentation et l'agriculture. Les zones non cultivées peuvent, par exemple, servir de refuge à des insectes utiles, ou héberger des variétés sauvages d'espèces cultivées. Cependant, on a encore peu mesuré la valeur des produits et services découlant de la diversité biologique dans ces zones, et seuls quelques programmes abordent directement cette question.

18. On dispose aussi d'une information abondante sur les ressources abiotiques qui forment la base de l'agriculture (sol, eau, couverture et utilisation de la terre, zones climatiques et agro-écologiques), et de nombreux programmes s'intéressent à la gestion des ressources naturelles et à l'agriculture durable, comme à la gestion des bassins versants et du fond des vallées.

19. L'évaluation montre une conscientisation accrue de l'importance de la diversité biologique agricole dans les écosystèmes. Selon la définition de la Convention, un écosystème réunit un ensemble dynamique de communautés végétales, animales et microbiennes et leurs environnements non vivants, qui entrent en interaction comme une unité fonctionnelle. Les agro-écosystèmes doivent être envisagés à divers niveaux et à différentes échelles: par exemple, un champ, une culture, un troupeau ou un étang; un système d'exploitation agricole ou d'utilisation du sol; un bassin versant, ou l'ensemble d'une zone agro-écologique. Dans chaque cas particulier, l'échelle doit être déterminée en fonction du problème à étudier. Et comme la diversité biologique évolue aussi dans le temps, il faut considérer les variations saisonnières, annuelles et continues. Cependant, il n'existe pas de niveau «optimum» *a priori* ni de formule optimale de diversité biologique dans un agrosystème; la configuration désirable est déterminée par les circonstances naturelles qui prédominent dans tel ou tel lieu, tout comme - ce n'est pas moins important - par les circonstances socio-économiques.

D. Coordination de la planification et de l'élaboration de stratégies nationales pour la diversité biologique agricole

20. Un effort concerté et coordonné portant sur les divers éléments constitutifs de la diversité biologique agricole appelle un plan d'ensemble cohérent, capable d'orienter les stratégies et les actions nationales pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole, ainsi que les processus dynamiques qui assurent la flexibilité à l'intérieur du pays et la mise à jour des priorités et des actions régionales et internationales.

21. Le secteur agricole est très complexe et compte nombre d'intervenants qui doivent être partie prenante au processus de planification et d'élaboration. Ces intervenants comprennent les producteurs agricoles et les autres producteurs, les scientifiques et les techniciens, les décideurs dans les divers secteurs au sein de l'appareil gouvernemental et des institutions

---

<sup>14/</sup> Voir la décision III/11, annexe 1.

paragouvernementales, les organisations internationales et non gouvernementales et le secteur privé, ainsi que les consommateurs. Il faut des processus de consultation transparents pour permettre l'échange des idées et des inquiétudes, la négociation et, au besoin, le règlement des différends entre les diverses parties. Des mécanismes efficaces de rétroaction entre producteurs agricoles et chercheurs et entre les niveaux technique et politique sont indispensables à l'identification des problèmes et des priorités, à la conception de stratégies et d'actions appropriées, et à la surveillance et à l'évaluation du rendement et des retombées de ces programmes et de ces actions.

22.L'évaluation souligne la nécessité d'intégrer les considérations de diversité biologique agricole aux stratégies nationales, aux programmes et aux plans d'action pour l'alimentation, l'agriculture, la foresterie et les pêches, et sur la nécessité d'intégrer ces considérations aux stratégies nationales et aux plans d'action en matière de diversité biologique et aux plans d'action nationaux de protection de l'environnement.

### III. POURSUITE DU PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AGRICOLE

#### A. Objectifs généraux, approches et principes directeurs

23.Le programme de travail a pour but global de promouvoir les objectifs de la Convention dans le domaine de la diversité biologique agricole, conformément aux décisions correspondantes de la Conférence des Parties, et notamment ses décisions II/15, III/11 et IV/6.

24.Plus précisément, les objectifs énoncés au paragraphe 1 de la décision III/11 visent à :

(a) favoriser les effets positifs des systèmes et des pratiques agricoles et à atténuer leurs retombées négatives sur la diversité biologique des écosystèmes agricoles et leurs interfaces avec d'autres écosystèmes;

(b) à promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques précieuses ou potentiellement précieuses pour l'alimentation et l'agriculture;

(c) à encourager le partage juste et équitable des avantages résultant de l'exploitation des ressources génétiques.

25.Les divers éléments proposés dans le programme de travail ont été élaborés compte tenu des impératifs ci-après :

(a) Appuyer l'établissement de stratégies, de programmes et de plans d'action nationaux en matière de diversité biologique agricole, conformément à la décision III/11, et promouvoir leur intégration dans les politiques, les programmes et les plans sectoriels et intersectoriels;

(b) Bâtir sur les plans d'action, les stratégies et les programmes existants déjà convenus par les pays, en particulier le Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux de ferme, le Code de conduite pour des pêcheries responsables et la Convention internationale sur la protection des plantes (IPPC);

(c) Assurer l'harmonisation avec les autres programmes de travail pertinents relevant de la Convention, y compris ceux qui ont trait à la diversité biologique des forêts, aux écosystèmes des montagnes, à la diversité

biologique des eaux intérieures, à la diversité biologique des zones marines et côtières, et des terres non irriguées, tout en tenant compte des problèmes touchant l'accès et le partage des avantages, l'utilisation durable, les indicateurs, les espèces exotiques, l'Initiative mondiale en matière de taxonomie et les questions relatives à l'Article 8(j);

(d) Promouvoir la synergie et la coordination, et éviter les chevauchements entre les programmes pertinents de diverses organisations internationales et les programmes régionaux ou nationaux institués sous les auspices d'organisations internationales, tout en respectant les mandats et les programmes de travail respectifs de chaque organisation, ainsi que la compétence intergouvernementale des instances, commissions et autres forums intéressés.

26. La mise en œuvre du programme de travail reposera sur l'approche fondée sur les écosystèmes adoptée en vertu de la Convention, en mettant l'accent sur les fonctions écologiques de la diversité biologique en agriculture. 15/ L'application de cette approche suppose, entre autres, une coopération intersectorielle, la décentralisation de la gestion vers le niveau le moins élevé possible, une redistribution équitable des avantages, et le recours à des politiques de gestion souples capables de faire face aux incertitudes et d'évoluer à la lumière de l'expérience et d'une situation changeante. Le processus de mise en œuvre tablera aussi sur le savoir, les innovations et les pratiques des communautés locales, en complémentarité avec l'Article 8(j) de la Convention. Il faut donc une approche multidisciplinaire qui tienne compte des enjeux scientifiques, sociaux et économiques.

27. Le programme de travail proposé a été élaboré à la lumière des principes d'action annexés à la décision III/11. 16/ Sa mise en œuvre, en particulier celle du premier élément du programme, contribuera à éclairer le statut et les tendances de la diversité biologique agricole. 17/

#### B. Éléments proposés pour le programme de travail

28. Compte tenu de ce qui précède, les éléments suivants sont soumis à l'examen du SBSTTA comme options possibles pour le programme de travail. Il importe de noter que les quatre éléments du programme visent à se renforcer mutuellement, les résultats de certains éléments venant en alimenter d'autres. Par conséquent, l'ordre de présentation des éléments ne correspond donc pas nécessairement à leur ordre d'application séquentielle. Toutefois, il sera nécessaire de prioriser les activités à l'intérieur de chaque élément du

---

15/ L'approche fondée sur les écosystèmes fait l'objet d'une autre note du Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/SBSTTA/5/11) dont sera également saisi l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à sa cinquième réunion.

16/ Il a été élaboré à partir de la recommandation du SBSTTA, lequel s'inspirait à son tour d'une note du Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/SBSTTA/2/10) soumise à l'Organe subsidiaire à sa deuxième réunion. On trouvera une analyse plus poussée de la diversité biologique agricole, de ses multiples fonctions et des menaces qui la visent dans le document intitulé «La diversité biologique agricole», préparé pour la Conférence FAO/Pays-Bas sur le caractère plurifonctionnel de l'agriculture et de la terre, et auquel il est fait référence ci-dessus dans la note de bas de page no.1.

17/ Il convient de noter que l'évaluation sur laquelle se fonde ce document portait sur des activités et des instruments en cours et n'avait pas pour but d'offrir une analyse définitive de l'état et de l'évolution de la diversité agricole.

programme tel qu'indiqué dans la section sur les moyens et les ressources et sur le calendrier des résultats attendus.

Élément 1. Évaluations par les pays de l'état et de l'évolution de la diversité biologique agricole

Objectif opérationnel

Fournir une analyse complète de l'état et de l'évolution de la diversité biologique agricole mondiale, dans le but d'identifier les domaines appelant une attention prioritaire et l'élaboration par les Parties de politiques, de plans et de programmes appropriés, dans le cadre d'un programme coordonné d'évaluations en cours et planifiées des divers éléments constitutifs de la diversité biologique agricole, et mise au point des méthodes et des outils nécessaires.

Exposé raisonné

Pour ce qui est des ressources génétiques des cultures et des animaux de ferme, des processus sont déjà en place pour une évaluation par pays. Dans les cas des ressources génétiques ichtyologiques et forestières, les évaluations se font dans le cadre d'évaluations sectorielles plus vastes. Les évaluations utilisent, et enrichissent, des systèmes complets de données et d'information. On dispose aussi d'une ample information sur les ressources abiotiques qui forment la base de l'agriculture (le sol, l'eau, la couverture terrestre et son utilisation, les zones climatiques et agro-écologiques). Par contre, une évaluation complète des ressources génétiques microbiennes ou de la «diversité biologique fonctionnelle» en agriculture (les services écologiques rendus par la diversité biologique à l'agriculture en termes de cycle des nutriments, de régulation des parasites et des maladies et de pollinisation) n'est pas disponible.

En outre, les évaluations des divers éléments constitutifs se font séparément; il n'y a pas d'évaluation intégrée de la diversité biologique agricole dans son ensemble. On manque aussi d'indicateurs fiables ou largement acceptés pour la diversité biologique agricole et ses divers éléments constitutifs. Il faudra continuer de mettre au point et d'appliquer de tels indicateurs ainsi que des méthodes d'évaluation, pour permettre une analyse de l'état et de l'évolution de la diversité biologique agricole et de ses éléments constitutifs et pour faciliter l'identification des pratiques agricoles favorables à la diversité biologique (voir l'élément 2 du programme).

Activités

1.1. Appuyer les projets courants ou planifiés d'évaluation des divers éléments constitutifs de la diversité biologique agricole, tels que les rapports périodiques sur l'état mondial des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, le premier Rapport sur l'état mondial des ressources génétiques animales pour l'alimentation et l'agriculture, et les rapports sur l'état de la terre, de l'eau, des forêts et des pêcheries et les évaluations faites par la FAO et d'autres organisations, sans oublier les évaluations correspondantes sur le plan national et régional, en accordant une

attention particulière aux écarts constatés par rapport aux évaluations précédentes.

1.2. Encourager et développer des évaluations spécifiques portant sur des éléments supplémentaires de la diversité biologique agricole, en particulier la diversité biologique fonctionnelle qui fournit des services écologiques à l'agriculture, la diversité microbienne entre autres, en partant des résultats de l'élément 2 du programme.

1.3. Élaborer des méthodes et des techniques pour évaluer et surveiller l'état et l'évolution de la diversité biologique agricole, ce qui inclut:

(a) Pour un ensemble limité de critères, des indicateurs de la diversité biologique agricole afin de faciliter la surveillance et l'évaluation de l'état et des tendances dans différents environnements et systèmes de production, ainsi que l'incidence de diverses pratiques, sur la base du travail déjà accompli; 18/

(b) Un consensus sur une terminologie et une classification communes des agrosystèmes et des systèmes de production pour faciliter la comparaison et la synthèse des diverses évaluations et de la surveillance des différents éléments constitutifs de la diversité biologique agricole, à tous les niveaux et à toutes les échelles, entre pays et organisations partenaires; 19/

(c) Un échange de données et d'information sur la diversité biologique agricole, notamment dans le cadre du centre d'échange prévu à la Convention, en tirant parti des réseaux, des bases de données et des systèmes informatiques existants.

#### Moyens et ressources

L'échange et l'utilisation des expériences, des informations et des conclusions des évaluations seront facilités par le recours à des réseaux et par la consultation entre pays et institutions, en profitant des réseaux existants, etc.

Les évaluations par pays des ressources génétiques (activité 1.1) seront mises en œuvre à travers les programmes de la FAO et d'autres organisations (en utilisant le budget régulier et des ressources extérieures au budget). Des ressources supplémentaires peuvent être nécessaires pour financer les évaluations additionnelles (activité 1.2), qui partiront de certains éléments des programmes existants des organisations internationales et des résultats de l'élément du programme 2.

Cet élément du programme, en particulier l'activité 1.3, sera appuyé par des activités catalytiques, en misant sur les programmes existants et en les regroupant, afin de mettre au point des indicateurs de la diversité biologique

---

18/ Cela devra se faire en conjonction avec le programme de travail sur les indicateurs.

19/ Ce travail devra utiliser, sans prétendre les remplacer, les systèmes de classification existants des écosystèmes et systèmes de production agricole (par exemple, écorégion, zone agroécologique, paysages, systèmes d'évaluation des terres, systèmes et environnements de production, systèmes agricoles et types d'exploitation, etc.), en tenant compte des ressources physiques (l'air, le climat, la terre, l'eau, les types de végétation), des caractéristiques des ressources humaines (densité de la population, pressions sur l'utilisation de la terre, modèles d'établissement humain), et du degré d'intégration au marché.

agricole, une terminologie reconnue, etc., au moyen entre autres d'ateliers techniques, de réunions et de consultations, de conférences par courrier électronique, par la préparation de documents de travail, sans exclure les déplacements. Le financement de ces activités catalytiques sera assuré par le Secrétariat au moyen de contributions en nature des organisations participantes.

#### Échéancier des résultats attendus

Liste des indicateurs de diversité biologique agricole et de leur diminution, et terminologie acceptée des environnements de production en 2002.

Rapports périodiques sur l'état des ressources génétiques mondiales (animaux, végétaux, forêts et poissons), selon le programme, ce qui amènera progressivement une évaluation et une compréhension complète de la diversité biologique agricole, axée sur la diversité biologique fonctionnelle en agriculture, pour 2010.

Élément 2.                    Identification et promotion de pratiques de gestion et de technologies évolutives, ainsi que des politiques et des incitatifs correspondants

#### Objectif opérationnel

Identifier des pratiques de gestion, des technologies et des politiques qui favorisent les impacts positifs et atténuent les retombées négatives de l'agriculture sur la diversité biologique, et qui accroissent la productivité et la capacité d'assurer la subsistance, en développant le savoir, la compréhension et la conscience des multiples produits et services fournis par les différents niveaux de la diversité biologique agricole et ses diverses fonctions.

#### Exposé raisonné

L'ordre du jour de la recherche est étendu et relativement bien défini en ce qui concerne les ressources génétiques de la culture, de l'élevage, des forêts et des pêches. Il s'agit de développer la conservation complémentaire et les stratégies d'utilisation, et de mettre l'accent sur la conservation et l'utilisation des espèces sous-utilisées. Il y a aussi un nombre croissant d'études de cas portant, par exemple, sur la conservation des ressources génétiques à la ferme et *in situ*, et sur la gestion intégrée des parasites au niveau de la collectivité. Toutefois, il convient d'essayer de comprendre beaucoup mieux les multiples fonctions de la diversité biologique dans les systèmes de production. Il faut beaucoup plus de recherches, par exemple, sur les rapports entre diversité, résilience et production dans les agrosystèmes.

L'agriculture allie la tradition et la nouveauté dans ses pratiques et ses technologies, ce qui revient à utiliser - et à influencer - la diversité biologique agricole de différentes façons, avec des conséquences particulières pour la diversité biologique et pour la durabilité et la productivité des systèmes agricoles. Une meilleure compréhension et une application judicieuse de ces interactions complexes pourraient aider à optimiser la gestion de la diversité biologique agricole dans les systèmes de production.

Ce travail est essentiel pour atteindre les objectifs de la décision III/11 de la Conférence des Parties à l'effet de promouvoir les impacts



positifs et d'atténuer les retombées négatives de l'agriculture sur la diversité biologique, et de favoriser la productivité et la capacité de subsistance.

### Activités

2.1. Réaliser une série d'études de cas, dans une série d'environnements et de systèmes de production et, dans chaque région:

- (a) Identifier les produits et services clés que fournit la diversité biologique agricole, et les menaces qui pèsent sur elle;
- (b) Identifier les meilleures pratiques de gestion; et
- (c) Surveiller et évaluer l'incidence réelle et les impacts potentiels des technologies agricoles existantes et des technologies nouvelles.

Cette activité aborderait les fonctions de la diversité biologique agricole et l'interaction entre ses divers éléments constitutifs, tel qu'indiqué au paragraphe 8 de la présente note, 20/ et mettrait l'accent sur quelques questions particulières telles que:

- (a) Le rôle et le potentiel des espèces et des produits sauvages, sous-utilisés et négligés;
- (b) Le rôle de la diversité génétique, facteur de résilience, de moindre vulnérabilité et de plus grande adaptabilité des systèmes de production à des environnements et à des besoins changeants;
- (c) Les synergies et les interactions entre différentes ressources génétiques (par exemple, entre les ressources génétiques des cultures, des animaux de ferme, des poissons et de la faune environnante);
- (d) Le rôle des pollinisateurs, en particulier leurs avantages économiques, et les effets de l'introduction de nouvelles espèces sur les pollinisateurs autochtones et sur les autres aspects de la diversité biologique;
- (e) Le rôle du sol et de la diversité biologique souterraine en appui aux systèmes de production agricole, spécialement en ce qui touche le cycle des nutriments;
- (f) Les mécanismes de contrôle des parasites et des maladies, y compris le rôle des ennemis naturels et des autres organismes au niveau des champs et du paysage, la résistance de l'hôte végétal, et les conséquences pour la gestion des agro-écosystèmes;
- (g) Sur les services rendus par la diversité biologique agricole à l'écosystème à plus grande échelle (par exemple, sur la régulation climatique, le cycle hydrologique, et la conservation du sol et de l'eau);
- (h) Le rôle des différents modèles temporels et spatiaux dans la mosaïque de l'utilisation de la terre.

2.2. Identifier et encourager les technologies et les pratiques rentables, de même que les politiques et les incitatifs correspondants, qui accroissent les impacts positifs et atténuent les retombées négatives de l'agriculture sur la diversité biologique, la productivité et la capacité de subsistance au moyen, entre autres:

---

20/ Voir page 7.

(a) D'analyses coûts-avantages complètes des pratiques de gestion alternatives identifiées à partir de l'activité 2.1, dans des systèmes de production choisis, et de l'évaluation des biens et services fournis par la diversité biologique agricole;

(b) D'analyses complètes des impacts de la production agricole sur l'environnement en identifiant des façons d'atténuer ses retombées négatives et d'accroître ses effets positifs;

(c) De l'identification, sur le plan international et national, des politiques de commerce et de marketing, des mesures législatives et économiques, qui appuient les pratiques bénéfiques, par exemple:

- (i) La promotion des cultures négligées ou sous-utilisées;
- (ii) Les mesures de valorisation des fruits de systèmes de production qui protègent la diversité biologique, et dans le but de diversifier les occasions de marché;
- (iii) Les mesures de partage de l'accès et des avantages, et les enjeux de droit de propriété intellectuelle;
- (iv) Les incitatifs économiques, y compris l'élimination des incitatifs pervers; et

la formation et la création de capacités pour appuyer ce qui précède.

#### Moyens et ressources

Les études de cas seront réalisées par des institutions nationales, des organismes de la société civile et des instituts de recherche, avec l'appui des organisations internationales pour catalyser la préparation de la recherche, recueillir les fonds, diffuser les résultats et faciliter un retour et un enseignement aux auteurs des études de cas et aux décideurs politiques. De nouvelles ressources seront sans doute nécessaires pour lancer ces recherches, analyser les résultats et fournir la création de capacités et le développement de ressources humaines nécessaires, en particulier au niveau intercommunautaire ou à l'échelle du district. Quand un besoin aura été identifié, par exemple, à partir des leçons tirées d'une étude de cas antérieures, on encouragera des programmes cohérents d'études de cas ou une recherche-action à l'échelle régionale ou mondiale.

#### Échéancier des résultats attendus

Trente études de cas publiées, analysées et diffusées d'ici 2005. Les études de cas devraient être représentatives de problèmes régionaux et prioriser les meilleures pratiques et des leçons qui peuvent être appliquées largement.

Élément 3.                    Promouvoir le renforcement des capacités des agriculteurs et des autres intervenants et leur participation à la gestion durable de la diversité biologique agricole

#### Objectif opérationnel

Renforcer chez les agriculteurs, les communautés et les autres intervenants la capacité de gérer la diversité biologique agricole de manière à accroître leurs avantages, et à promouvoir la prise de conscience et un agir responsable chez les organisations de producteurs et les agro-entreprises.

## Exposé raisonné

La gestion de la diversité biologique agricole intéresse plusieurs intervenants et entraîne souvent des transferts de coûts-avantages entre les groupes intéressés. Il est donc essentiel de prévoir des mécanismes non seulement pour consulter les groupes intéressés mais aussi pour faciliter leur participation réelle à la prise de décision et au partage des avantages.

La gestion durable de la diversité biologique agricole de la part des agriculteurs et de leurs communautés, en particulier, est une condition préalable à des accroissements durables de la production alimentaire et de la sécurité de la subsistance tout comme à la protection des ressources naturelles. La décision III/11, paragraphe 17 (c), de la Conférence des Parties invite les Parties à promouvoir la «mobilisation des communautés agricoles, y compris les communautés autochtones et locales, pour qu'elles développent, protègent et utilisent leur savoir et leurs pratiques afin de protéger et d'utiliser de façon durable la diversité biologique dans le secteur agricole». En vertu du paragraphe 15 de la même décision, les pays sont encouragés «à mettre sur pied et à préserver des forums locaux pour qu'agriculteurs, chercheurs, travailleurs à distance et autres intervenants puissent nouer des partenariats authentiques». «Les écoles-terrain» ont réussi à diffuser la gestion intégrée des parasites en permettant aux agriculteurs d'accroître leur capacité de gérer les populations de parasites et de prédateurs dans l'écosystème de leur culture. Les stratégies participatives de croisement et de sélection ont permis d'identifier pour les cultures des semences et des plants adaptés aux conditions et aux circonstances locales. Il y a là un potentiel largement insoupçonné: on pourrait appliquer des approches semblables pour mieux gérer d'autres aspects de la «diversité biologique fonctionnelle», ce qui permettrait aussi aux communautés de créer une demande efficace de technologies et de services reliés à la diversité biologique.

Les groupes d'agriculteurs et les autres organisations de producteurs peuvent contribuer à promouvoir les intérêts des agriculteurs en optimisant des systèmes de production durables et diversifiés, et en prônant du même coup des interventions responsables en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique agricole. Les organisations de consommateurs ont également de plus en plus d'influence dans ce domaine.

## Activités

3.1. Aider les agriculteurs et les communautés agricoles à gérer la diversité biologique agricole en mettant sur pied, entre autres, des forums locaux qui permettent aux agriculteurs et aux communautés d'exprimer une demande efficace de services et de technologies reliés à la diversité biologique, ce qui inclut des programmes de formation et des activités non formelles d'éducation des adultes, qui tablent sur les connaissances, les innovations et les pratiques locales.

3.2. Offrir aux agriculteurs, aux communautés locales et aux autres intervenants l'occasion de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies, de plans et de programmes nationaux pour la diversité biologique agricole, à travers des politiques et des plans décentralisés et les structures de gouvernement local.

3.3. Identifier et promouvoir les améliorations potentielles au niveau des politiques, en incluant des accords de partage des avantages et des mesures

/...

incitatives, pour appuyer la gestion au niveau local de la diversité biologique agricole.

3.4 Sensibiliser les organisations de producteurs, les coopératives agricoles, les entreprises et les consommateurs à la valeur et aux fonctions de la diversité biologique agricole pour une productivité durable, dans le but de promouvoir des pratiques responsables.

#### Moyens et ressources

Cet élément du programme sera mis en œuvre avant tout à travers des initiatives à l'intérieur des différents pays, au niveau des services à distance, du gouvernement local, des organismes d'éducation et des organisations de la société civile, en incluant les regroupements d'agriculteurs, de producteurs et de consommateurs et les mécanismes favorisant les échanges d'agriculteur à agriculteur. Cet élément du programme devrait rejoindre le plus large éventail possible d'organisations de la société civile, même celles qu'on ne s'attendrait pas autrement à voir reliées à des initiatives touchant la diversité biologique.

Le financement sera probablement fourni par des bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux en fonction des projets ou des programmes. Le soutien catalytique pourra venir de programmes nationaux, régionaux ou mondiaux, d'organisations, de fonds et de mécanismes de financement, en particulier s'il s'agit de soutenir la création de capacités, l'échange et la rétroaction d'informations sur les politiques ou le marché et sur les leçons tirées de cet élément-ci ou du deuxième élément du programme entre organisations locales et gestionnaires, sur le plan national, régional et mondial.

#### Échéancier des résultats attendus

Mise en place progressive de forums locaux, en espérant rejoindre au moins 1000 communautés, d'ici 2010.

Exemples sur le plan national de mécanismes opérationnels facilitant la participation d'un large éventail de groupes d'intervenants incluant les organisations de la société civile, d'ici 2002.

Implication des agriculteurs et des communautés locales dans la majorité des programmes nationaux d'ici 2010.

Élément 4.                    Appui aux politiques, stratégies, programmes et plans d'action nationaux coordonnés et intégrés.

#### Objectif opérationnel

Appuyer l'élaboration de stratégies et de plans nationaux pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole et pour la promotion de leur intégration à des plans et à des programmes sectoriels et intersectoriels.

#### Exposé raisonné

Plusieurs pays sont en train de mettre au point des stratégies et des plans d'action pour la diversité biologique au titre de la Convention, et plusieurs ont aussi bon nombre d'autres politiques, plans et stratégies concernant

l'agriculture, l'environnement et le développement national. <sup>21/</sup> En outre, les pays sont convenus de plans d'action mondiaux sur les principaux éléments constitutifs de la diversité biologique, tels que les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et, dans le cadre de l'Action 21 et du Plan d'action du Sommet mondial sur l'alimentation, de plans pour le développement durable et la sécurité alimentaire en général.

Il est certainement nécessaire d'intégrer les plans d'action sur les éléments constitutifs de la diversité biologique agricole aux plans de développement sectoriels touchant l'alimentation, l'agriculture, les forêts et les pêches, et de favoriser la synergie et d'éviter les chevauchements entre les plans portant sur les divers éléments constitutifs. Avec d'autres programmes de travail thématiques, ceci favorisera la prise en compte de la diversité biologique dans les plans nationaux.

L'établissement et l'application des plans d'action exigent une information sûre et accessible, mais plusieurs pays ne disposent pas de systèmes suffisamment développés d'information, de communication et de première alerte, ou n'ont pas les moyens de réagir aux menaces détectées.

### Activités

4.1. Appuyer le cadre institutionnel et les mécanismes politiques de planification pour intégrer la diversité biologique agricole à la stratégie et aux plans d'action agricoles, et aux stratégies et aux plans plus vastes en vue de la diversité biologique en:

(a) appuyant les institutions dans la réalisation d'évaluations nationales sur l'état et l'évolution de la diversité biologique agricole dans le contexte des évaluations en cours sur la diversité biologique et d'évaluations sectorielles;

(b) formulant des lignes directrices pour les politiques et la planification, et en préparant du matériel pédagogique, et en appuyant les initiatives de création de capacité en matière de politiques, sur le plan technique et au niveau local, touchant l'agricole et l'environnemental, pour le développement, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation de politiques, de programmes et d'actions en vue de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique agricole;

(c) améliorant les consultations, la coordination et le partage de l'information à l'intérieur des pays entre les foyers névralgiques et les institutions responsables, entre les comités techniques pertinents et les entités coordonnatrices, pour favoriser la synergie dans la mise en œuvre des plans d'action convenus et entre les évaluations en cours et les processus intergouvernementaux.

---

<sup>21/</sup> Ce qui comprend les plans sectoriels en agriculture, les plans d'action nationaux pour l'environnement, les stratégies nationales de développement durable, les plans d'action nationaux en foresterie, les plans d'ajustement structurel de la Banque mondiale, etc.

4.2. Appuyer la création ou l'adaptation de systèmes pertinents d'information, de première alerte et de communication, pour permettre un bilan effectif de l'état de la diversité biologique et de ce qui la menace, en appui aux stratégies et aux plans d'action nationaux, et à des mécanismes d'intervention appropriés.

#### Moyens et ressources

Les activités seront réalisées avant tout au niveau national grâce à de meilleurs mécanismes de communication et de coordination et à des processus de planification associant tous les groupes d'intervenants, facilités par des organisations internationales et par des mécanismes de financement.

Cet élément du programme devrait tabler sur l'expérience des programmes en cours (tels que le soutien du PNUE aux stratégies et aux plans d'action nationaux en matière de diversité biologique) et sur une analyse critique de la pratique existante.

Les projets et programmes nationaux, régionaux et internationaux abordant les politiques et le développement institutionnel au sein de secteurs spécifiques devraient prendre les mesures nécessaires pour favoriser l'intégration intersectorielle. De même, la formulation de lignes directrices devrait se faire dans le contexte des objectifs de cet élément du programme.

Des ressources supplémentaires seront peut-être nécessaires pour continuer de mettre au point des systèmes de première alerte, qui soient capables d'identifier des seuils et l'action nécessaire, et pour des projets-pilotes qui offrent des exemples de mécanismes de réponse efficace et durable à des menaces sur le plan local, national et supranational.

#### Échéancier des résultats attendus

Accroissement progressif au plan national de la capacité de gestion, d'évaluation et de communication. Plus de 100 pays participeront à diverses évaluations dans le cadre des activités 1.1 et 1.2 d'ici 2005.

Coordination entre les évaluations sectorielles et les plans d'action au niveau national dans la majorité des pays d'ici 2005.

Série de lignes directrices publiées au niveau international (sur des sujets à déterminer en fonction des besoins aux niveaux national et régional).

-----